



ER	COMMUNE	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
6	Corbonod	Elargissement et sécurisation de la Route de l'Aérodrome	645 m ²	Commune de Corbonod
7	Corbonod	Amenagement d'espaces verts le long de la RD 992	1.870m ²	Commune de Corbonod
8	Corbonod	Extension du cimetière	4.133m ²	Commune de Corbonod
9	Corbonod	Amenagement d'un cheminement "modis doux"	400m ²	Commune de Corbonod
10	Corbonod	Amenagement d'un point de collecte des déchets	87 m ²	Commune de Corbonod
11	Corbonod	Amenagement d'un point de collecte des déchets	703m ²	Commune de Corbonod
52	Corbonod	Elargissement de la Montée de Bellevue au Hameau de Rhems	1.722 m ²	Commune de Corbonod
53	Corbonod	Création d'une aire de stationnement public	417 m ²	Commune de Corbonod

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)
Pays de SEYSSEL
CORBONOD

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUI du Pays de Seyssel.

Le Président
Paul RANNAUD

PLAN CORBONOD Planche 1A	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.23	N°1 Approuvée le 09.11.21	
Mise au point	N°2	N°2	N°2	
territoires d'avenir	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI	
	AVRIL 2022	AVRIL 2022	FEVRIER 2020	
	B.E. - DESSIN	ORIGINE CADASTRE	BIEN EN ETAT	
	SANX - ANEL	Droits de l'Etat réservés	BIEN EN ETAT	
	SCHEWITZ - COPPIN			

ZONE URBAINE

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH4 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH5 Zone urbaine à vocation de gestion de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEI Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXC Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXV Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Neg Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nis Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers et lourds
- Nsv Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Périmètre de mixité sociale n°1 à 15
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 à 27
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée - STECAL n°1 à 8
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- Zone à urbaniser à court ou moyen terme
- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH4 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- Zone à urbaniser à moyen ou long terme
- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUH1 Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUH2 Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A Zone Agricole
- Abi Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages